



Frais notaire bien ancien reconstruit neuf

Par ALAIN B

bonjour,

Je souhaite une précision svp concernant les frais de notaire.

J'ai l'intention d'acheter un bien dans le tarn et garonne.

Un maison des années 70 détruite et reconstruite à neuf avec nouvelle répartition des pièces.

Le vendeur vend ce bien en laissant le choix au futur acquéreur de choisir (en l'état futur d'achèvement):

- éléments cuisine
- carrelage sdb et séjour
- sols chambres
- aménagement extérieur
- etc

Tous ces frais seront à la charge du vendeur

J'ai lu que les biens qui sont vendus pour la première fois au cours des 5 années suivant leur achèvement peuvent bénéficier d'une réduction des droits d'enregistrement

Pourriez vous svp avoir l'aimabilité de me dire s'il les frais notariés serait ceux d'un bien neuf !!!

MERCI beaucoup pour votre éclairage

Bien cordialement